



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 FÉVRIER 2016

Le cinq février deux mille seize, 20 heures 00, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Jacqueline MAIGRET, Maire.

Étaient présents : Jacqueline Maigret, Jean Loriné, Daniel Thépenier, Nadine Ninot, Catherine Genet, Daniel Hermand, Jeanine Pessina, Daniel Le Roy, Elisabeth Oyer-Laurent, Annie Pincemin, Christine Reveau, Dominique Le Moal-Lassalle, Jacques Estrella, Vincent Lautie, Marc Labrousse, Annie De Groote, Alain Coville, Emmanuelle Marck, Denis Chrétien.

Absent(s) : Norbert Vincent (pouvoir à Daniel Le Roy), Stéphane Billault, Angélique Vanyper, Angélique Leroyer (pouvoir à Daniel Hermand).

Soit, sur 23 membres en exercice, 19 présents, 4 absents dont 2 avec pouvoir. Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 00.

Daniel Hermand est désigné secrétaire de séance.

Vote du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2015 :

- Un contre : Alain Coville
- Une abstention : Annie De Groote (absente au moment du vote)

Mme Maigret indique qu'un point supplémentaire est proposé sur table comme indiqué le jeudi 4 février par mail aux conseillers. Unanimité.

N°2016-CMa-02-01 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE D'ATTRIBUER LES BOURSES COMMUNALES SELON LES CONDITIONS FINANCIÈRES FIXÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise le Maire à prendre les décisions individuelles liées à l'attribution des bourses communales.

Article 2 : Le conseil municipal fixe le montant des bourses à 250 € pour les lycéens dont les parents ont un quotient familial qui se situe dans la 1ère tranche et à 165 € pour les lycéens dont les parents ont un quotient familial qui se situe dans la 2ème tranche. Il est précisé que tous les lycéens scolarisés dans les lycées publics sont concernés ainsi que ceux scolarisés dans les lycées privés sous contrat et sous réserve que l'enseignement choisi ne soit pas dispensé en lycée public.

Article 3 : Le conseil municipal indique que le dispositif s'applique à l'année scolaire 2015/2016 et pour les années scolaires à venir.

Article 4 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'à Madame la Trésorière.

Les délibérations présentes dans le compte-rendu peuvent faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de leur caractère exécutoire

INTERCOMMUNALITÉ

N°2016-CMa-02-02 : ACCEPTATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT 2016 SIERC ET PRÉVISION DE LA PARTICIPATION BUDGÉTAIRE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal accepte le programme de travaux d'enfouissement proposé par le SIERC pour l'année 2016 portant sur la partie haute de la rue des Hautiers et la rue des Vignes pour l'année 2016.

Article 2 : La Commune participera auxdits travaux à hauteur de 30% du montant des travaux estimés à 258 104.15€ HT. Les crédits restants à la charge de la commune seront ouverts au budget 2016.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité, au SIERC ainsi qu'à Madame la Trésorière.

SUBVENTIONS

N°2016-CMa-02-03 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DEMANDER UNE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE POUR LA LECTURE PUBLIQUE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise le maire à demander une subvention au Conseil Départemental du Val d'Oise pour le soutien à la lecture publique.

Article 2 : La délibération sera transmise au contrôle de légalité.

INTERCOMMUNALITÉ

N°2016-CMa-02-04 : APPROBATION DES STATUTS MODIFIÉS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal approuve la modification des statuts du Parc Naturel Régional du Vexin adoptée par délibération du Comité syndicat du Parc n° 15 – 47 du 9 novembre 2015.

Article 2 : La délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'au PNR du Vexin.

LOGEMENT

N°2016-CMa-02-05 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION ACTUALISÉE D'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention tripartite entre l'Etat représenté par le Préfet de Région Ile-de-France, le Préfet de Paris et le service d'enregistrement représenté par le Maire de Marines.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et les conventions seront transmises à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'hébergement et du Logement.

INTERCOMMUNALITÉ

N°2016-CMa-02-06 : AVIS SUR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DU 16 OCTOBRE 2015

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération Intercommunale du 16 octobre 2015 lequel prévoit :

- la fusion de la communauté de communes « Carnelle – Pays de France » avec la communauté de communes « Pays de France » aux fins de réunir les 31 838 habitants des 20 communes
- la suppression de trois syndicats, à savoir le syndicat intercommunal de Frépillon-Bessancourt pour le CES (car plus d'activité financière depuis 2 ans), le syndicat interdépartemental de Seine et Epte (voirie et entretien – car cession d'activité et vente de ses biens récentes) et le syndicat intercommunal d'étude et de gestion des espaces naturels sensibles de 4 communes de la CA Val-Parisis (car activité consistant uniquement à la collecte de subventions et gestion par un organisme extérieur)
- le recensement des syndicats appelés en théorie à disparaître d'ici le 1^e janvier 2020 par application de la loi et analyser les contraintes techniques qui plaideraient pour leur maintien en l'état ou nécessiterait leur fusion avec d'autres
- l'étude des regroupements possibles des syndicats techniques (eau, assainissement, OM,...) par les groupes de travail destinés à éclairer les choix futurs de la CDCI

CULTURE

N°2016-CMa-02-07 : AUTORISATION DE DÉSHÉRBAGE

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise le désherbage de 478 documents.

Article 2 : La délibération sera transmise au contrôle de légalité.

SUBVENTIONS

N°2016-CMa-02-08 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR DEMANDER DES SUBVENTIONS PORTANT SUR LE PROJET D'EXTENSION DU DOJO 2016

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise le maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2016.

Article 2 : Le conseil municipal autorise le maire à déposer une demande de subvention au titre de réserves parlementaires.

Article 3 : Le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents inhérents aux demandes de subventions (conventions, avenants...).

Article 4 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

POINTS D'INFORMATION

Les procès-verbaux des conseils municipaux sont consultables en Mairie et l'information est en ligne sur le site.

Avancement du PLU : la phase exposition serait du 1^{er} avril au 30 avril et une réunion publique aura lieu le jeudi 14 avril. Le PLU serait arrêté au conseil municipal de juin avec approbation en décembre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 21h40.

Le Maire

Jacqueline MAIGRET